

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83-130 du 16 Avril 1983

portant création d'un Comité Technique Ad'hoc chargé de la préparation de la visite officielle en République Populaire du Bénin du Commandant ABDEL SALEM JALLOUD.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée,
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er. - Il est créé un comité technique ad'hoc chargé de la préparation de la visite officielle en République Populaire du Bénin du Commandant ABDEL SALEM JALLOUD.

Article 2. - Le comité technique ad'hoc est composé comme suit :

Président : Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ou son représentant,

Vice-Président : Le Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique ou son représentant.

Rapporteur : Camarade Edmond CAKPO TOZO - Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Membres : Camarades

- Soulé SAMBO MAMA - Présidence de la République,

- Amzat ADAMOU - Présidence de la République,

Grégoire GBENOU - Présidence de la République,

- Capitaine Justin SOGLO - Présidence de la République,

- Lieutenant Boniface EKI - Présidence de la République,

- Lieutenant-Colonel Issifou BOURAIMA - Ministère de la Défense Nationale,

- Commandant Gaston COOVI - Ministère de la Défense Nationale,
- Capitaine Mathieu TCHETOU - Ministère de la Défense Nationale,
- Capitaine Daniel OTCHOUMARE - Ministère de la Défense Nationale,
- Ousmane BATOKO du Comité National des Fêtes, Réceptions et Manifestations Officielles,
- Raymond FADONUGBO - Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
- Marc G'INNIKOUKOU - Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
- François AGONVINON - Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique,
- René Valéry MONGBE - Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération,
- Mamert FANDOLPH - Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
- Daouda DJABOUTOUBOUTOU - Ministère du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique,
- Patrice GBEGBELEGBE - Ministère des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche,
- Basile BOSSOU - Ministère des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche,
- Abdoulaye MAMA DJIMA - Ministère des Fermes d'Etat, de l'Elevage et de la Pêche,
- Gatien TCHAWLASSOU - Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie,
- Cyprien LOKOSSOU - Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Energie,
- François ACHADE - Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat,
- Théodore AHOUSSOU - Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat,
- Touré SANOUSSI - Ministère des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat,

- Michel ASSOGBA - Ministère de la Santé Publique,
- Paulin DJAKPO - Ministère de l'Information et de la Propagande,
- Sylvain AKINDES - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Karim DRAMANE - Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Adolphe DANVIDE - Ministère du Commerce,
- Marc AMOUSSOU GUENOU - Ministère de la Jeunesse et des Sports,
- Félicien ACCROMBESSI - Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs

Article 3.- Le Comité a pour tâche d'étudier, ensemble avec le Bureau Populaire de la Jamahiriya Arabe Libyenne Populaire Socialiste, toutes les dispositions pratiques à prendre par le Parti de la Révolution Populaire du Bénin et le Conseil Exécutif National, pour la réussite totale de la visite officielle en République Populaire du Bénin, du Commandant ABDEL SALEM JALLOUD.

Article 4.- Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 16 Avril 1983

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du  
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations :

Ampliations : PR 8 CC DU PRPB 4 PRESIDENT-VICE-PRESIDENT-RAPPORTEUR  
ET MEMBRES DU COMITE 40 SGG 4.